



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 119348

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les propositions exprimées dans le rapport d'information pour une meilleure prise en charge des urgences médicales. Le rapporteur souligne que le préfet, qui est chargé d'arrêter le cahier des charges départemental de la permanence des soins, ne dispose, pour prévenir des difficultés, que d'un pouvoir de réquisition des médecins. Il indique que, selon lui, il serait utile qu'il dispose également de moyens plus incitatifs et demande que soient précisées les conditions dans lesquelles la réquisition des médecins est indispensable. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119348

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2042